



Planifier et massifier la transition écologique en Pays de la Loire

Bilan 2024-2025 de la mise en œuvre de la feuille
de route régionale de la transition écologique





Sommaire

LE MOT DU PRÉFET ET DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE	3
INTRODUCTION	4
MIEUX SE DÉPLACER	6
MIEUX SE NOURRIR	9
MIEUX PRODUIRE	12
MIEUX SE LOGER	15
MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITÉ	18
ZOOM SOBRIÉTÉ FONCIÈRE	22
MIEUX CONSOMMER	24
MIEUX S'ADAPTER	27

Légendes



Atténuation



Préservation



Adaptation

Le mot du Préfet et de la présidente de la Région Pays de la Loire

FABRICE RIGOULET-ROZE
& CHRISTELLE MORANCAIS



« Décarboner notre économie, préserver les ressources et la biodiversité, adapter les territoires au climat futur : mener à bien ces trois piliers de la planification écologique est une question de souveraineté nationale, de résilience des territoires, et d'investissement dès aujourd'hui pour construire un cadre de vie qui soit, demain, désirable pour tous nos concitoyens. Cela passe notamment par l'électrification de notre économie, la poursuite du développement des énergies renouvelables, mais aussi par la reconquête de notre souveraineté alimentaire et la restauration de nos écosystèmes.

Les Maires et Présidents d'intercommunalité sont en première ligne face à ces défis et portent de très nombreuses initiatives en Pays de la Loire. L'État et la Région Pays de la Loire se positionnent pour accompagner les réflexions stratégiques des élus et soutenir leurs projets. À l'échelle de la région, depuis 2021, ce sont plus de 2,7 milliards d'euros que l'État a consacrés au soutien de la transition écologique, dont 816 millions € destinés aux projets des collectivités.

En cette année 2026, la nécessaire maîtrise de la dépense publique, de l'État comme des collectivités, impose plus que jamais de planifier les investissements à engager, de manière à les orienter vers les actions aux plus forts impacts.

Le présent document est à la fois un bilan du chemin parcouru depuis le démarrage de la planification écologique, et un guide de partage des outils et bonnes pratiques. Il met en valeur une sélection de réalisations très concrètes, opérationnelles, impactantes pour le territoire. Ces projets, initiés, en cours, ou achevés, ont vu le jour grâce aux élus du territoire qui ont su les porter, accompagnés lorsque cela était nécessaire par l'État et la Région Pays de la Loire, pour les soutenir et lever les freins qui pouvaient exister. Enfin, ce document se veut source d'inspiration et support d'échanges pour la construction des futurs plans pluriannuels d'investissements, qui seront bientôt établis à l'échelle des communes et intercommunalités : l'État et la Région Pays de la Loire, via les interlocuteurs de proximité que sont les guichets de l'ingénierie départementaux de l'État et les maisons de la Région Pays de la Loire en département, seront à vos côtés pour les élaborer. »



La planification écologique en Pays de la Loire

L'élaboration collective d'une feuille de route en forme de boîte à outils

La feuille de route régionale de la Transition Écologique est le fruit d'un travail d'intelligence collective mené en 2024 dans le cadre de la COP régionale. Sa co-construction a mobilisé plus de 220 représentants des collectivités, syndicats, établissements publics, acteurs économiques, associatifs; en passant par une contribution directe de 70 % des intercommunalités de la région Pays de la Loire.

À l'issue de ces travaux, 54 actions ont été identifiées comme prioritaires pour leur impact en termes de diminution des émissions de GES et de préservation des ressources, mais aussi par leurs effets en matière d'adaptation, et surtout par leur caractère réaliste et opérationnel. Le présent document met en valeur 48 projets remarquables qui correspondent à la déclinaison de ces actions dans les territoires.

Les Contrats de Réussite de la Transition Écologique (CRTE)

Les CRTE, en tant que documents intégrateurs des projets de territoire et de l'ensemble des soutiens de l'État (services et opérateurs), sont l'un des principaux outils de mise en œuvre de la planification écologique. Plus de 5000 projets, soit la moitié des projets inscrits dans les CRTE signés entre l'État et les EPCI depuis 2020, contribuent à la transition écologique. Parmi ces derniers, 1500 correspondant aux actions prioritaires de la feuille de route régionale ont été inscrits en 2024 et 2025. Cela représente près de 600 projets de développement des mobilités cyclables, plus de 800 projets de rénovation de bâtiments publics ou encore 266 projets sur le développement des énergies renouvelables... La massification de la transition écologique à l'échelle de la région Pays de la Loire est déjà une réalité!

Les Plans Climats Air-Énergie Territoriaux (PCAET), documents de planification phare pour la stratégie territoriale en matière de climat, d'air et d'énergie

Le PCAET comporte les objectifs stratégiques et opérationnels en vue d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, et le programme d'actions associé. 59 EPCI sont couverts par 47 PCAET, représentant 94 % de la population ligérienne, auxquels s'ajouteront 6 plans en cours de finalisation sur des territoires nouvellement couverts. 66 % des PCAET des Pays de la Loire sont en révision ou entreront en révision d'ici fin 2027. Mener à bien ces exercices de révision est un enjeu majeur pour les élus du bloc communal. L'État via l'ADEME a conçu l'outil Territoire en Transition pour en faciliter le suivi.



Atténuation



Préservation



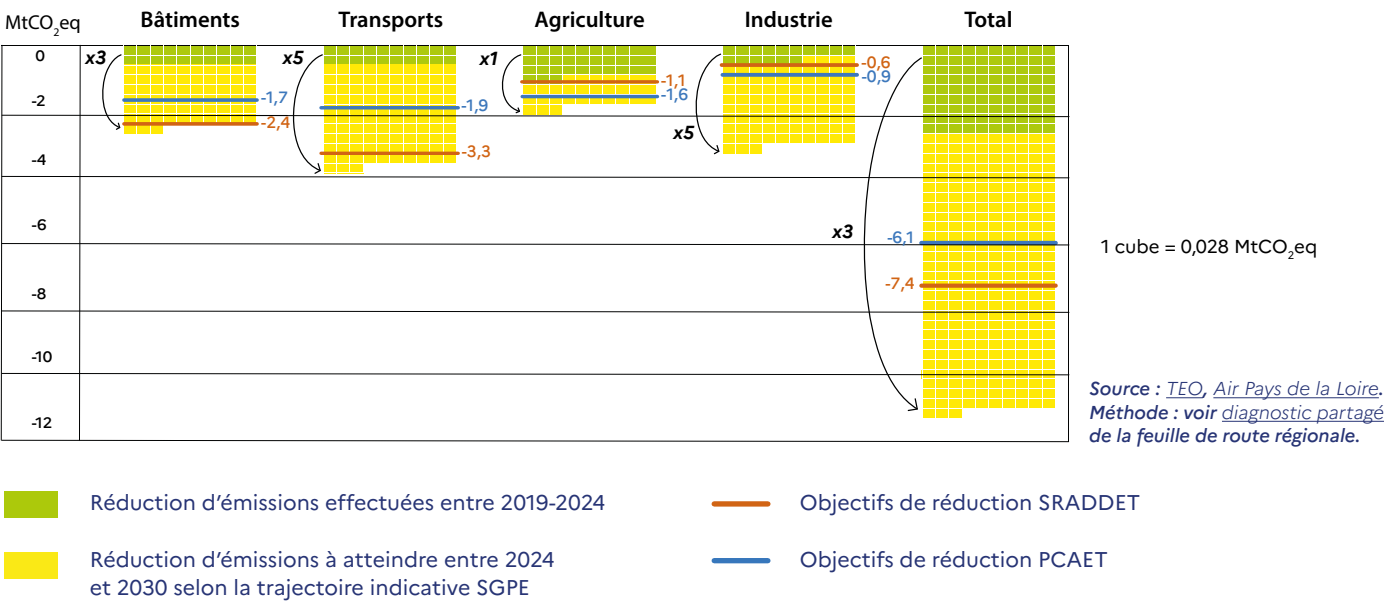
Adaptation

Massifier la transition écologique en Pays de la Loire : où en sommes-nous ?

À l'échelle régionale, depuis 2019, les émissions de Gaz à effet de Serre (GES) ont diminué de 2,7 MtCO₂eq, soit l'équivalent des émissions annuelles d'environ 300 000 habitants (NB : le PIB régional a lui augmenté de 4,3 % entre 2018 et 2023). Cela représente le quart de l'effort régional estimé pour atteindre l'objectif de -50 % d'émissions à horizon 2030. Le secteur des transports est celui dont la décarbonation apparaît à mi-parcours comme la plus complexe. C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire d'accélérer, amplifier, massifier encore collectivement les efforts et actions en faveur de la transition écologique.

À noter : ces résultats ne permettent pas encore d'observer les effets des décisions d'investissement et des projets initiés depuis 2024, dont la plupart des projets présentés dans le présent document font partie.

Objectifs de décarbonation à horizon 2030 par rapport à 2019 (MtCO₂eq)



ET EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITÉ ?

La proportion de masses d'eau en bon état en Pays de la Loire est de 11 % depuis 2011. Dans le même temps, 315 kilomètres linéaires de cours d'eau ont été restaurés en moyenne par an dans le cadre de projets portés par les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux), avec l'appui de la Région, des collectivités locales et de l'État via l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB).

La part de cantines inscrites sur MaCantine.fr atteint près de 85 % en 2026. En 2024, la part de produits sous signe de qualité était de 30,7 %, celle des produits bio de 11,8 %, soit une marge de progrès importante pour respecter les seuils de 50 % et 20 % prévus par la loi Egalim.

Depuis 2020, les quantités de substances actives (QSA) utilisées en agriculture dont le risque cancérigène, mutagène, reprotoxique est avéré ou supposé (CMR1) a diminué de 89 % en Pays de la Loire (de 36 à 3 tonnes), principalement du fait de l'interdiction de certaines molécules. La consommation des substances suspectées (CMR2) reste elle stable (en moyenne 527 tonnes/an).

Les surfaces de prairies ont diminué de 10 % depuis 2010, à 597 012 ha en 2024.

Les tonnages de déchets enfouis en Pays de la Loire ont diminué de 27 % entre 2010 et 2025, atteignant 895 000 tonnes, contre 613 000 tonnes prévues au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).



Mieux se déplacer

Photo : Saint Nazaire 2,8 km de pistes cyclables aux abords des lycées

C'est dans le secteur des transports que l'effort d'accélération de la décarbonation reste le plus important pour rejoindre la trajectoire de -50 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2030.

Le défi est grand, dans un contexte de croissance démographique forte, qui engendre une demande soutenue des déplacements. Mais il est majeur pour répondre aux enjeux de transition juste, d'accès à l'emploi et aux services publics, et également pour la capacité à recruter des entreprises du territoire.

Une part significative des déplacements de voyageurs se fait à l'échelle de l'inter-communalité : la forte structuration en **Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)** en Pays de la Loire, qui concerne la quasi-totalité des EPCI, est une vraie richesse, eu égard à l'**ingénierie développée à l'échelle des territoires** (à l'échelle nationale, seules 53 % des Communautés de Communes ont pris cette compétence). Elle donne la capacité à concevoir chaque projet (maisons de santé, regroupement pédagogiques...) en travaillant dès l'amont sur les solutions de mobilité associées.

Au travers de la **cellule France mobilités**, l'État et la Région Pays de la Loire proposent un appui aux AOM pour travailler

tant sur les leviers des motorisations que sur ceux des modes de transports, pour faciliter l'émergence, la maturation et l'accès aux financements des projets. En 2024-2025 le Fonds Vert a notamment financé 19 km d'aménagements cyclables. La Région Pays de la Loire a elle financé 50 km de pistes cyclables entre 2021 et 2024. **L'État via le programme AVELO a soutenu 38 territoires lauréats pour la réalisation d'étude ou d'animation autour des mobilités cyclables.** Cela se traduit dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) par l'inscription de près de 600 projets en lien avec les mobilités cyclables, ou, **grâce aux soutiens financiers de la Région Pays de la Loire, à une couverture de 100 % des gares des Pays de la Loire en stationnements vélos.**

En matière de transport de marchandises, le fret fait l'objet d'investissements massifs de l'État et de Région Pays de la Loire dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) avec le financement de 7 projets de terminaux embranchés. À l'échelle nationale, le projet de loi-cadre relatif au développement des transports doit poser les principes du futur modèle de financement des infrastructures de transports en France, afin de répondre durablement aux besoins de mobilité dans le pays.



Atténuation



Préservation



Adaptation

Nouveau service de mobilité à Fontenay-le-Comte : location de vélos, autopartage, maison des mobilités (85)



Au travers de son nouveau service de mobilité, la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée a l'ambition de faciliter l'usage de toutes les mobilités adaptées aux besoins de son territoire. Les services proposés couvriront un large spectre pour répondre aux besoins des habitants : location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE) et vélos cargos, stationnements cyclables sécurisés mais aussi une maison des mobilités et un service d'autopartage. La maison des mobilités permettra d'accompagner, informer et conseiller chacun dans la recherche du meilleur moyen de transport pour son trajet, en alternative à la voiture individuelle. Le projet a été financé par le Fonds Vert à hauteur de 164 000 € en 2025.

Ville de Saint-Nazaire & Région Pays de la Loire : 2,8 km de pistes cyclables aux abords des Lycées (Saint-Nazaire - 44)



La Région Pays de la Loire accompagnera la ville de Saint-Nazaire dans l'aménagement de 1,3 kilomètres de pistes cyclables aux abords des lycées. Les rues Parmentier et Pornichet sont aménagées respectivement sur 800 mètres et 500 mètres pour desservir le lycée Saint-Louis. De même, 1,5 kilomètres ont été équipés d'aménagements cyclables pour desservir le lycée Heinlex et la cité scolaire via le boulevard Charpak, le giratoire de Reton, le boulevard Sarrelouis et la route de Reton. Ces deux projets ont été validés en commission permanente de novembre 2025 pour un coût global de 692 399 €, dont 207 720 € de subventions régionales.

*Enveloppe Fonds Vert
pour les aménagements
cyclables de 2,8 M€ pour 8
dossiers lauréats en 2025*



Ligne de co-voiturage dynamique (Nantes-Remouillé - 44)



*Près de 600 projets
d'infrastructures cyclables
inscrits au CRTE*



Nantes, Remouillé, Clisson, Sèvre-et-Maine Agglomération et Nantes Métropole se mobilisent dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité du bassin Centre-Loire-Atlantique et dans la perspective du SERM (Schéma Express Régional Métropolitain). Le projet vise à mettre en place une ligne de covoiturage reliant Nantes-sud à Remouillé par la RD137, desservant ainsi Nantes Métropole et Clisson Sèvre-et-Maine Agglo, le long de la RD137, entre Nantes Sud (P+R des Bourdonnières) et la commune de Remouillé. Huit arrêts de covoiturage, de stations de dépose et de prise en charge sécurisées permettront d'être transporté par des conducteurs dédommagés du service rendu. Le dispositif offre aux usagers aux heures de pointe une garantie d'être transporté, quitte à mobiliser un taxi ou un VTC, de sorte que ces lignes deviennent une alternative crédible à l'autosolisme. Le projet a été accompagné par l'État via la mesure « Développement du covoiturage » du Fonds vert 2025 par une aide de 91 940 € sur un budget total de 433 354 €.

Aménagement de Port Luneau, entrée de ville de La Flèche (72)



La ville renature son entrée dit de Port Luneau pour répondre à quatre enjeux :

- Développer les mobilités douces en s'appuyant sur les circuits vélos existants et en les sécurisant,
- Redonner un espace d'expansion du Loir au niveau des berges,
- Permettre le remplacement de zones artificialisées de stationnements,
- Réaliser une promenade conçue et rythmée par de nouveaux aménagements végétalisés et désartificialisés.

Ce projet est inscrit dans le CRTE et identifié dans les actions de l'Outil de Revitalisation des Territoires (ORT) du programme Action Cœur de Ville (ACV) et Contrat de Ville.

État, Région Pays de la Loire et Conseil départemental de la Sarthe se sont mobilisés en soutien du projet : l'État pour une enveloppe de 482 335 €, notamment au travers du Fonds vert, la Région Pays de la Loire au travers du fond régional de soutien voté à 200 000 €, ainsi que le Conseil départemental avec 318 000 € accordés grâce au fonds d'investissements durables.

Plan général du projet



Ligne de car Aléop n° 401 – Bassin Angevin (49)



Dans le cadre de la modernisation du réseau de transport routier Aléop, la Région Pays de la Loire cherche à attirer davantage les actifs sur ses lignes. Dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin angevin, il a été décidé de travailler sur la ligne 401 (Angers – Segré) où la demande de transport est particulièrement forte. Plusieurs rencontres d'axe ont eu lieu associant les services régionaux aux acteurs des communes et EPCI concernés, qui se traduisent par plusieurs pistes d'actions pour réduire le temps de parcours et rendre la ligne plus attractive.

Grâce à ce travail, dès septembre 2026, 8 services par jour devraient permettre de gagner près de 10 minutes sur le trajet Angers – Segré. Par ailleurs, depuis septembre 2025, un service en contrepointe est organisé matin et soir sur cette ligne pour desservir depuis Angers la zone d'activités d'Etriché à Segré et répondre au mieux au besoin des salariés de ce secteur.

Installations de terminaux embranchés (ITE) : Pigeon et Maisonneuve (53)



La société PGLA (Pigeon Granulats Loire-Anjou-Touraine) produit et valorise des granulats à destination de la construction et des travaux publics. Elle a été soutenue dans le cadre du CPER pour la création d'une plateforme de chargement de train et l'acquisition d'un locotracteur. Les travaux, de 1,5 M€ ont été financés à 25 % par l'Etat et à la même proportion par la Région. En 2025, PGLA a connu une forte montée en charge, avec près de 65 000 tonnes envoyées par voie ferroviaire, soit 2 150 camions en moins sur les routes.

L'entreprise MAISONNEUVE réalise à Château Gontier du négoce de produits métallurgiques. Le volume ferroviaire annuel entre 2011 et 2021 est passé de 7 500 tonnes à 45 000 tonnes avec des variations importantes liées à l'offre de transport proposée par le tractionnaire. La subvention attribuée dans le cadre du CPER a permis d'étendre l'ITE existante pour desservir un nouvel entrepôt logistique de 18 000 m². Les travaux, de 650 000 €, ont été financés à 25 % par l'Etat et à la même proportion par la Région.



Mieux se nourrir

L'atténuation des émissions de CO₂, la **préservation** des ressources naturelles (eau, biodiversité) et l'**adaptation au changement climatique** s'inscrivent comme des composantes indissociables et sont **sources de solutions pour la reconquête de la souveraineté alimentaire**. Avec des émissions de gaz à effet de serre en baisse de 13 % entre 2019 et 2024, l'agriculture est le seul secteur dont la trajectoire de décarbonation est en phase avec les objectifs indicatifs régionalisés.

69 % de cette baisse est attribuable à l'élevage, la baisse du cheptel constituant un facteur structurant : les politiques de maintien et développement de modèles d'élevage qui soient performants sur le plan économique, en termes d'émissions de CO₂ et respectueux des ressources naturelles restent plus que jamais une priorité. C'est le sens des **actions engagées avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)** pour travailler aux installations et au maintien de l'élevage, mais aussi pour faciliter l'adéquation entre mode d'exploitation et sensibilités du territoire en travaillant sur les **installations les plus adaptées aux zones de captages**. C'est également le sens de la **mesure Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) pour les herbivores** à l'échelle régionale et du **projet « Souveraineté Alimentaire et Élevage de Demain » (SAED)**, lauréat France 2030, dont l'objectif principal est de maintenir et professionnaliser les systèmes d'élevage et de polyculture-élevage résilients et durables ligériens.

La mise en œuvre des dispositions de la **loi Egalim**, en renforçant la consommation des produits de qualité et bio, avec la possibilité aussi de travailler sur des critères d'approvisionnement locaux, est un levier majeur. Avec +260 % d'inscriptions depuis 2023, près de 85 % des restaurations collectives des Pays de la Loire sont aujourd'hui inscrites sur le site « MaCantine.fr » (meilleur taux

national), ce qui va permettre de piloter plus précisément cette politique. **La chambre d'agriculture de région**, qui accompagne au quotidien les exploitants dans l'évolution des pratiques agricoles, se positionne aussi en accompagnatrice des collectivités qui s'engagent pour promouvoir les produits et de soutenir les producteurs de leur territoire, au travers de ses prestations et des outils comme [Approlocal](#).

En 2024, la part de produits sous signe de qualité était de 30,5 %, celle des produits bio de 11,8 %, soit une marge de progrès importante pour respecter les seuils de 50 % et 20 % prévus par la loi. Leur respect contribuera massivement au soutien de **l'agriculture biologique**, qui représente, en 2024, 12 % de la surface agricole utile (SAU) régionale - plaçant les Pays de la Loire au 3^e rang national. Bien qu'en léger recul ces deux dernières années, l'objectif d'atteindre 21 % de la SAU nationale cultivée en agriculture biologique en 2030 reste à conforter à l'aune des derniers chiffres de la consommation qui repartent à la hausse depuis 2024.

Les interdictions de molécules amènent également les exploitants à adapter nettement leurs pratiques : si les consommations de produits phytosanitaires restent globalement stables, une **diminution de -89 % de consommation des produits classés CMR1** (substance dont le potentiel cancérigène pour l'être humain est avéré ou supposé) est observée entre 2020 et 2024. La **stratégie Ecophyto** (avec la croissance des 40 groupes 30 000 et 431 exploitations **engagées** en 2019 à 51 groupes 30 000 et 700 exploitations en 2025) vise à diffuser les pratiques permettant d'allier performances économique et environnementale des exploitations, et fixe l'objectif national d'une réduction de 50% de l'utilisation et des risques globaux des produits phytosanitaires.



Atténuation



Préservation



Adaptation

Labellisation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Groupe d'Action Locale (GAL) Haute Mayenne (53)



Le PAT du GAL Haute Mayenne a reçu en 2025 une labellisation de niveau 2, c'est-à-dire qu'il entre en phase opérationnelle avec le déploiement d'actions sur quatre volets :

- L'économie alimentaire (développement de filières territorialisées, labels publics, gestion du foncier),
- L'environnement (préservation des ressources, de la biodiversité, adaptation au changement climatique),
- La restauration collective (lutte contre le gaspillage alimentaire, approvisionnements en produits durables),
- L'éducation à l'alimentation durable.

L'État a été un appui à la rédaction de la candidature à l'appel à projet et la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) a financé 118 075 € sur les 378 721 € du coût total prévisionnel.

Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT) Pays Vallée de la Sarthe (72)



Le Pays Vallée de la Sarthe a mis en place un PAAT de niveau 2 depuis 2024. Les objectifs stratégiques du projet sont de tendre vers une meilleure résilience alimentaire et une moindre dépendance aux énergies fossiles en Vallée de la Sarthe via :

- L'installation et la transmission des exploitations agricoles;
- L'accompagnement aux changements de pratiques agricoles;
- La consolidation et création de filières territoriales nourricières et durables;
- La restauration hors domicile et la production locale et de qualité;
- L'accessibilité et sensibilisation à l'alimentation locale et de qualité pour tous.

Le PAAT a bénéficié du soutien financier du Conseil départemental de la Sarthe, de l'État (118 750 € entre 2024 et 2025), de l'Agence de l'Eau et de la Région. L'ADEME est partenaire du projet.



La Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) 2025/2030 : fixe comme objectif de couvrir 80 % du territoire par un PAT.

En Pays de la Loire, 79 % de la population est couverte (ADEME).

Mayon Court (53)



Ferme Bas Carbone : fin 2024, 2 500 éleveurs laitiers et 500 éleveurs bovins viande ont été accompagnés dans le cadre de la démarche bas carbone de la Région, depuis son lancement en 2021. 230 exploitants se sont notamment engagés avec l'association SOLENAT.

Mayon Court est une initiative du Département de la Mayenne et de l'association Génie, d'installation d'une légumerie qui combine atelier de transformation de légumes locaux, livraison de produits frais et revente de légumes. Avec 1 000 repas par jour livrés, c'est également une entreprise d'insertion professionnelle, un véritable outil d'économie solidaire pour le territoire et un levier pour les cantines du département pour se faire livrer des produits locaux de qualité. L'État a été un appui au démarrage des études de faisabilité et à la coordination des initiatives locales. Les investissements initiaux s'élèvent au total à 303 000 €, soutenus à hauteur de 90 000 € par la Région Pays de la Loire via des fonds européens, de 50 000 € par le Conseil départemental et 40 000 € par l'agglomération de Laval.



Source : Pommier irrigué - Pascal Xicluna

Dispositif Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) (85)



L'entreprise individuelle de Christophe Arnaud à l'Ile d'Elle (85) a bénéficié en 2025 de 59 690 € d'aides de la Région Pays de la Loire via le Fonds européen FEADER pour un investissement de 149 226 € pour l'acquisition d'un robot autonome FARMDROID F20 pour le semis et le binage de semences potagères, notamment des carottes biologiques, afin d'améliorer la performance de l'exploitation et les conditions de travail. Il permet de favoriser le désherbage mécanique (réduction d'intrants) et de limiter le compactage du sol. C'est un robot alimenté par énergie solaire, ce qui permet d'allier innovation, préservation des ressources naturelles et diminution des émissions de gaz à effet de serre.

En 2024 et 2025, la MAEC « Herbivores » est ouverte pour les herbivores à l'échelle régionale. Cela se traduit par 829 exploitations engagées sur 2 ans, soit 38 000 ha financés à hauteur de 41,5 M€ pour mettre en place des pratiques extensives et sobres en intrants.

Tiers lieu nourricier de Rouans (44)



La commune de Rouans, dans le cadre de la redynamisation de son cœur de bourg, a souhaité réhabiliter un bâtiment anciennement occupé par La Poste. Sa transformation en tiers lieu va permettre d'accueillir au sein d'un même site plusieurs services publics : service postal, espace France Services, permanence de la Mission locale, accompagnement numérique, espace de coworking et surtout un lieu ressource sur l'alimentation durable et l'environnement (cuisine partagée, marché fermier, cantine solidaire) qui sera géré par l'association Campus Fertile.

Il s'agit dans le même temps de rénover le bâtiment (268 m²) dans sa totalité (changement des ouvertures, isolation, réfection électricité, plomberie...), ainsi que de créer une extension de 107 m². Le projet a été accompagné via une mesure de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) de 49 320 € (100 % de prise en charge).

Projet Mazerolles (44)



Le site de Mazerolles présente un intérêt écologique majeur. C'est pourquoi le WWF France, la LPO et la fondation Espaces Naturels de France, en partenariat avec Atlantic'eau, se sont lancés dans un projet d'acquisition foncière de 650 ha de zones humides en site Natura 2000, sur le bassin versant de l'Erdre, en Loire-Atlantique. Cette surface quasiment d'un seul tenant présente une richesse faunistique et floristique à protéger, des enjeux de protection de la ressource en eau et un potentiel de restauration. Ce projet a pu être réalisé grâce à l'appui de la SAFER, qui a joué le rôle d'intermédiaire dans cette cession de bien appartenant initialement à diverses sociétés. Cette cession est adossée à la signature d'une charte portant des engagements de gestion entre les associations et Atlantic'eau, ainsi que d'un cahier des charges à clauses environnementales qui garantit le respect des enjeux majeurs du site, dont le maintien voire le développement de l'élevage extensif. L'accompagnement financier de l'État est de plus de 1,9 M€ (1,03 M€ par le Fonds Vert Biodiversité, 870 000 € par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne).



Mieux produire

Les émissions du secteur de l'**industrie** ont diminué de 0,5 MtéqCO₂, soit 7 % entre 2019 et 2024 (source : SECTEN). Ces progrès sont à comparer avec l'objectif de baisser les émissions de gaz à effet de serre de -50 % à l'horizon 2030.

La décarbonation de l'industrie se fait aussi au rythme des décisions prises par les **chefs d'entreprise et décideurs** pour les sites : ce sont les premiers acteurs du passage à l'action. Au sein des territoires, cibler ces décideurs volontaires au travers des instances ou de cercles d'animation locale permet de cibler les pistes les plus opérationnelles de décarbonation, d'adaptation et, plus largement, de transition écologique. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) propose depuis plusieurs années des formations et parcours - EcoProduire, DINAMIC+, etc... - destinés aux dirigeants et salariés, cofinancés par l'ADEME, la Région Pays de la Loire via les Fonds FEDER et la BPI. ORACE, la CMAR (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région), Alisée, Synergies et Élise portent sur les territoires une offre d'accompagnement des TPE/PME pour accompagner la transition écologique et énergétique, et pour renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et des process, financée par l'État via l'ADEME et la Région Pays de la Loire. La décarbonation, la préservation des ressources et l'adaptation au climat de demain passent aussi par la transformation des **compétences** et des métiers. C'est tout l'enjeu des travaux initiés au travers de la conférence sociale

régionale fin 2025, rassemblant Organisations Patronales et Syndicales pour travailler de concert sur ce sujet.

La production régionale d'énergies renouvelables a quant à elle augmenté de 57 % entre 2019 et 2024 et l'objectif du SRADDET de production d'énergies renouvelables de 2026 est en bonne voie d'être atteint (cf. Panorama des énergies renouvelables et de récupération du Comité Régional de l'énergie Pays de la Loire 2024). Cette progression est remarquable et conduit en 2024 à ce que 23 % de la consommation d'énergie finale de la région soit couverte par des **énergies renouvelables** : photovoltaïque, éolien, chaleur renouvelable, biogaz,...

Au travers des SEM (Société d'économie mixte), des **syndicats d'énergie** et des projets portés sur leur propre patrimoine, les collectivités contribuent significativement à cette production d'ENR : par la transformation de leurs systèmes de chauffage et l'installation de capacités de production (géothermie, biomasse, panneaux photovoltaïques) ou d'infrastructures sur leur territoire (ex : réseaux de chaleurs). Elles y contribuent également au travers de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (arrêtées pour 67 % des communes). Suite à la parution de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), le processus concerté de régionalisation des objectifs de production d'EnR sera finalisé en 2026 avec l'avis du Comité Régional de l'Énergie sur ces objectifs.



Atténuation



Préservation



Adaptation

Laval agglomération - Une approche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) & Transition Écologique (53)



L'agglomération de Laval porte dans le cadre d'une GPECT et avec l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Mayenne), sur la période de décembre 2025 à novembre 2027, une plateforme d'anticipation et d'accompagnement de la filière automobile en Mayenne. Dans le département, 76 établissements relèvent directement ou indirectement de cette filière représentant 5 400 emplois salariés dont 3 000 sur le périmètre de Laval agglomération.

Ce projet vise à structurer une vision territoriale partagée et opérationnelle pour l'avenir de la filière en anticipant ses mutations et en construisant des solutions concrètes et duplicables. Pour cela vont être réalisés un diagnostic approfondi de la filière et de ses trajectoires notamment en interrogeant 50 entreprises; une concertation multi-acteurs et l'élaboration de scénarios prospectifs à 5, 10 et 15 ans; un canevas de solutions activables. L'État via la DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) soutient le projet à hauteur de 186 000 € sur un budget global de 315 116 €.

St-Malo-de-Guersac : restructuration du groupe scolaire avec mise en place de géothermie et de panneaux photovoltaïques (44)



Inscrit au CRTE de l'agglomération de St-Nazaire et inauguré le 27 juin 2025, le projet a consisté en la reconstruction de l'école élémentaire (bâtiment bioclimatique avec panneaux photovoltaïques et géothermie) et la rénovation de l'école maternelle (réhabilitation thermique et géothermie). Une réduction de moitié de la consommation d'énergie est attendue. Le projet a bénéficié du soutien de l'État au titre du Fonds vert (500 000 €).

Le projet intègre des mesures en matière de biodiversité avec la renaturation de la cour d'école, la construction d'un préau à toiture végétalisée et la création d'un habitat chauve-souris dans les combles. Il s'inscrit dans un projet plus global d'aménagement du centre-bourg et permet la libération d'un foncier de 3 700 m² qui devrait accueillir une résidence seniors.

Programme Enerplage (85)



L'agglomération des Sables d'Olonne porte le programme Enerplage. Ce programme vise à modifier le système de drain installé sur la grande plage des Sables d'Olonne pour retenir le sable en vue de limiter l'érosion du trait de côte pour déployer une thalassothermie. Cette technologie consiste à utiliser l'énergie thermique des eaux de drainage pour alimenter des systèmes de chauffage, d'eau chaude, de refroidissement ou de climatisation. Il s'agit d'alimenter des bâtiments publics, dont ceux de la sous-préfecture et des services départementaux de l'État, ainsi que des bâtiments privés. Un gain économique de 70 % par rapport à un système de chauffage au gaz classique est attendu, ainsi que la division par quatre de la consommation d'énergie des logements, soit 1 000 tonnes de CO₂ en moins par an. Ce programme a été financé par l'État via l'ADEME à hauteur de 3,8 M€ (45 % de 8,5 M€).



Principaux secteurs de recrutement de la transition écologique en Pays de la Loire :

- 1) Bâtiments et travaux publics
- 2) Métallurgie
- 3) Agriculture, sylviculture et pêche (CARIFOREF, 2026)

Installation bois-énergie et réseau de chaleur à Saint-Pierre-Montlimart (49)



Saint-Pierre-Montlimart porte un projet de chaufferie plaquette et gaz pour alimenter plusieurs bâtiments de la commune suite à plusieurs études de faisabilité (2019, 2021 et 2023) qui ont montré l'intérêt de mise en place d'un réseau de chaleur. Le réseau sera porté sous régie publique par le Siéml. La production de chaleur sera réalisée par deux chaudières biomasse pour une puissance de 450 kW et deux chaudières gaz propane d'appoint secours (500 kW et 200 kW) pour un objectif de production d'énergie de 1185 MWh. La chaufferie sera approvisionnée en plaquettes forestières (431 tonnes) dont 17 % labellisées PEFC et permettra d'éviter l'émission de 289 tonnes de CO₂ par an. Le projet bénéficie d'un soutien de l'État via l'ADEME de 675 060 € engagé en avril 2025.

Territoire économe en foncier (53)



La Communauté de communes des Coëvrons a mené une réflexion autour de la sobriété foncière comme opportunité économique, liant ainsi les compétences d'aménagement et de développement économique. Un atelier des territoires a été mené avec la population et les acteurs locaux avec une approche intégrée et globale. Les sujets abordés étaient l'économie et le soutien aux entreprises et l'excellence manufacturière ou la diversification tertiaire, les ressources (sol, eau et énergie) et la politique agricole et gestion du foncier. Dix-sept fiches actions ont été produites, dont certaines s'intègrent dans le PCAET en cours de finalisation, le Contrat d'Objectif Territorial (COT) en phase 1 de diagnostic ou le Projet Alimentaire Territorial (PAT). L'État a joué un rôle d'ingénierie réglementaire dans le projet, et le financement est passé par un marché avec la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) entre 2023 et 2025.

Chaufferie bois et réseau de chaleur à Port-Brillet (53)



La commune de Port-Brillet alimente désormais onze bâtiments (gymnase, mairie, école, etc.) via une énergie renouvelable et avec un tarif stable grâce à une chaudière bois déchiqueté de 170 kW et un réseau de chaleur de 403 mètres linéaires. La chaufferie bois est alimentée par du bois déchiqueté en provenance de forêts mais aussi de haies, avec un engagement fort sur la gestion durable de ces dernières via le Label Haies. Cette installation permet d'éviter l'émission d'environ 107 tonnes de CO₂ par an et contribue à la consolidation de la gestion durable de la haie via l'intégration de bois bocager labellisé. Le projet a bénéficié d'un soutien de l'État via l'Ademe à hauteur de 374 190 € (dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial opéré par le Conseil départemental de Mayenne), avec un engagement acté en février 2025.

Campus des énergies durables et décarbonées (44)



Le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Énergies Durables, labellisé en 2025 à Nantes, est un projet ambitieux visant à former les professionnels de demain. Ce campus porté par l'État et la Région fédère des acteurs académiques, des entreprises et des collectivités pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. L'État a soutenu ce projet à hauteur de 7,5 M€, soulignant son importance stratégique pour la région. Il propose des formations allant du CAP au diplôme d'ingénieur, couvrant des domaines comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les réseaux électriques intelligents. En Pays de la Loire on évalue ces besoins pour l'ensemble des filières entre 13 000 et 16 000 emplois d'ici 2030. Environ 40 % des besoins seraient sur des métiers en tension.



Photo : Chaufferie bois école Riaillé



Mieux se loger

Photo : Immeuble rénové Gauthier - USH des Pays de la Loire

La rénovation du bâti permet à la fois de diminuer les consommations énergétiques, de les décarboner et de travailler sur le confort d'été dans une logique d'adaptation au changement climatique, **les intercommunalités et communes** ont massivement investi ces dernières années dans **la rénovation de leurs bâtiments et dans la décarbonation des sources d'énergie**, avec plus de 1000 projets inscrits dans les CRTE. Notamment des écoles, via le Fonds Vert et d'autres sources de financement, ainsi que dans l'installation de capacités de **production d'énergies renouvelables (ENR)** : la **chaleur renouvelable** (réseau de chaleur, pompes à chaleur, géothermie ou chaudières biomasse) et les **panneaux photovoltaïques**. Au travers du **recyclage foncier**, elles ont également investi dans la production de logements sur des espaces déjà urbanisés, s'inscrivant dans des stratégies de sobriété foncière et redynamisation des centres-bourgs, et l'installation d'activités économiques.

L'année 2025 a été historique pour la programmation régionale des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), avec **un record de rénovation énergétique** : 5 709 logements ont été financés, soit une augmentation de 32 % par rapport à 2024 en nombre de logements. Cela représente 104 % de l'objectif régional 2025 notifié par l'ANAH. C'est le

fruit d'un écosystème **France Rénov'** mis en place et pérennisé sur l'intégralité des territoires ligériens sur la période 2025-2028 au travers des 66 **Pactes Territoriaux** signés entre l'État et les EPCI ainsi que l'Île d'Yeu. Aux côtés de cet écosystème tourné vers les particuliers, ORACE, la CMAR, Alisée, Synergies, Élise portent sur les territoires une offre d'accompagnement des TPE/PME pour accompagner la transition écologique énergétique pour renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments et des process, financée par l'État via l'ADEME et la Région Pays de la Loire.

Enfin la montée en puissance des opérations de rénovation de **copropriétés** (parc privé), plus complexes (2 092 logements pour 47 copropriétés), est une excellente nouvelle. La rénovation des **logements sociaux** en mode industriel hors site se poursuit, portée par l'Union Sociale de l'Habitat (USH) des Pays de la Loire : 1 456 logements ont été réhabilités à énergie nette zéro pour un montant de 130 M€ dans la démarche EnergieSprong et MassiRéno du plan de relance. Le dispositif **« Seconde vie »** prend le relais du soutien à la rénovation du parc social, avec 1 147 logements locatifs sociaux (LLS) financés ou programmés dans la programmation régionale 2025 du logement social (soit 108 % des objectifs 2025).



Atténuation



Préservation



Adaptation

Vallons de l'Erdre : rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry (44)



La commune de Vallons de l'Erdre a rénové énergétiquement les locaux du groupe scolaire Jules Ferry. En partenariat avec le syndicat Territoire d'énergie Loire-atlantique (TE 44), une mission d'audit énergétique a été menée. Le scénario retenu permet une réduction de la consommation d'énergie estimée à 66 % avec un impact sur le confort thermique des utilisateurs de ces locaux. Les travaux portent sur l'ensemble des bâtiments constituant le groupe scolaire Jules Ferry qui accueille deux cents élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire sur le temps scolaire, et entre cinquante et soixante-dix enfants pendant les périodes de vacances scolaires.

Le projet a été financé au titre du Fonds vert à travers la mesure Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, et au titre de la DETR, pour un total de 620 000 € sur les 1 719 000 € du coût prévisionnel de l'opération.

Rénovation de la salle multifonction de Bouchamps-lès-Craon (53)



La commune de Bouchamps-lès-Craon a rénové la salle multifonction, pour un coût total de projet de 804 826 €. Le projet a bénéficié d'un soutien financier de la Région de 115 728 € et de l'Etat de 240 870 € (fonds vert et DETR).

Le projet de rénovation permet un gain énergétique de 72 % et une réduction de -85 % des émissions de GES. Il contribue au développement des énergies renouvelables par l'installation d'une pompe à chaleur à la place du fioul, intègre des matériaux biosourcés pour l'isolation, valorise le parquet et la charpente déconstruite pour du réemploi, intègre le confort d'été avec la mise en œuvre de protections solaires, contribue à la gestion de l'eau avec la désimperméabilisation d'une parcelle et la récupération des eaux de pluie, intègre une démarche de sensibilisation des élus et usagers à l'ensemble de ces sujets.

Plus de 800 projets inscrits au CRTE visant à la rénovation du parc immobilier des collectivités (études, accompagnement, travaux)



EnergieSprong : opération Gauthier au Mans par Sarthe Habitat (72)



Sarthe Habitat a porté l'opération Gauthier dans le centre-ville du Mans, mandatant l'entreprise Altyn pour sa réalisation. Le chantier a débuté en 2022 et a été livré en octobre 2024. Trois immeubles R+14 de 251 logements ont été réhabilités avec un objectif « bâtiment zéro consommation d'énergie » pour un coût total de l'opération de 22 M€ (aide régionale de 2 M€). Des travaux lourds ont été menés : isolation extérieure en ossature bois, ventilation, modernisation complète, chaufferie bois pellets et ombrières photovoltaïques. Il s'agit de la première réhabilitation d'immeuble de moyenne hauteur en Europe selon ce modèle, portée en partenariat avec l'USH Pays de la Loire, 14 bailleurs sociaux de Pays de la Loire et Bretagne, l'État et la Région notamment via le fonds européen FEDER. Des subventions État (France Relance)/Région/FEDER sont intégrées dans le financement de la démarche globale EnergieSprong à l'échelle des 14 bailleurs concernés (18,1 M€ de l'État, 4,8 M€ de la Région Pays de la Loire et 4 M€ de FEDER).

Le Bois Saint Louis à Orvault : opération en copropriété (44)



Le syndicat Le Bois Saint Louis, en partenariat avec Nantes Métropole et l'État, mène une opération en copropriété qui vise à rénover 373 logements, financée par l'Anah, à hauteur de 4,4 M€ pour un coût total du projet de 14,1 M€. Le gain énergétique attendu à l'issue des travaux est de 53 %, ce qui permettrait de passer la copropriété en classe énergétique B. Les travaux consistent en une rénovation de l'isolation extérieure, de la couverture, des menuiseries, du chauffage, de la plomberie et de la ventilation.

Plus de 140 rénovations d'écoles inscrites dans les CRTE en 2024 et 2025 (GRIST)



Rénovation du groupe scolaire Alain Boutle par la commune de Batz sur Mer (44)



La Commune de Batz sur Mer a rénové le groupe scolaire Alain Boutle, pour un coût total de 1130 000 €. Ce projet a sollicité 450 000 € de subvention de l'Etat et 200 000 € de la Région en tant que lauréat de l'Appel à projets Rénovations exemplaires 2024. Le projet permet une baisse de 62 % des consommations d'énergie primaire du bâtiment et une réduction de 94 % des émissions de GES, grâce à une rénovation globale performante du bâtiment et un recours aux énergies renouvelables. La rénovation intègre également le confort d'été avec le rafraîchissement du bâtiment et les enjeux de biodiversité et d'eaux avec la végétalisation de la cour d'école, la récupération des eaux de pluie, l'optimisation des consommations d'eau du bâtiment et la création d'un potager pédagogique. Par ailleurs, une démarche de sensibilisation des usagers est mise en œuvre en partenariat avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) sur les déchets, l'énergie, etc.

Le projet de requalification du bourg de Plessis-Macé (49)



Le projet d'environ 55 logements est porté par la commune de Longuenée-en-Anjou et l'aménageur Alter sur une friche urbaine en centre-bourg de la commune déléguée du Plessis-Macé. Il répond aux enjeux patrimoniaux de la commune, aux enjeux d'habitabilité et de dynamique locale, aux enjeux de sobriété foncière et aux enjeux environnementaux. Le projet, pour le volet Logement social porté par Podeliha (28 logements neufs et cinq logements réhabilités), a bénéficié d'une subvention de 255 000 € au titre du Fonds vert Recyclage foncier. La commune a par ailleurs bénéficié de l'aide aux maires bâtisseurs dans le cadre du Fonds vert 2025 pour ce projet, à hauteur de 84 000 €.



RÉSONANCE
Urbanisme & Paysage®

Photo : Plessis-Macé



Mieux préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité

En Pays de la Loire, 11 % des masses d'eau ont été jugées en bon état écologique (état des lieux 2025), pour un objectif de 61 % en 2027. Cela en fait la région la plus dégradée du bassin Loire-Bretagne. Les causes de dégradation des masses d'eau sont multiples : le nombre élevé de plans d'eau, l'importance des volumes prélevés, l'occurrence d'étiages sévères sur une majeure partie du territoire, les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides d'origine agricole, et enfin les ruptures de continuité écologique (moulins, gués, etc.) et les altérations physiques des milieux (cours d'eau, zones humides...).

Les projets visant à améliorer l'état de la ressource se développent, en nombre, et délivrent dans le temps long des résultats à l'échelle des territoires. **La reconquête du bon état de la ressource** passe par la massification de ces projets à l'échelle locale. Ces projets peuvent notamment être intégrés dans les Accords de Territoire Eau, supports de mise en œuvre des programmes d'actions élaborés localement, et outils de financement partenarial de l'État via l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Pays de la Loire et des collectivités locales aux côtés des SAGE (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

La gestion quantitative de l'eau est déjà un enjeu majeur alors même que le changement climatique accentuera encore la pression sur la ressource. Les volumes **prélevés et consommés** évoluent à l'échelle de la région : les prélèvements à destination des industries les plus consommatrices (énergie et hors énergie) ont diminué de 19,5 % ces 3 dernières années par rapport aux années de références du plan national eau (2018-2020). Les prélèvements à destination de l'eau potable ne présentent pas de tendance marquée, néanmoins la consommation d'eau potable baisse de 2,7 % sur les 3 dernières années par rapport aux années de référence, conséquence de la réduction des fuites sur les réseaux.

Le secteur agricole est le premier impacté et voit ses besoins en irrigation augmenter (multipliés par 3,1 en l'espace de 4 décennies) tandis que les volumes prélevés pour l'irrigation restent stables sur la dernière décennie. Accompagner la profession agricole est une nécessité pour concilier la résilience des exploitations et la disponibilité de l'eau dans les territoires, et garantir notre souveraineté alimentaire à l'échelle nationale et locale.



Atténuation



Préservation



Adaptation



En moyenne, 315 km de
cours d'eau restaurés par an

Les **leviers d'action** pour améliorer l'état de la ressource sont multiples : améliorer la connaissance de la ressource, favoriser la sobriété d'utilisation à l'hectare en irrigation, restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et la continuité écologique, ralentir le cycle de l'eau en désimperméabilisant, infiltrant les pluies et en plantant des haies, mettre en œuvre des pratiques agroécologiques, partager de manière concertée la ressource notamment au travers des Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE), structurer des filières sobres en eau, et stocker l'eau contre les déséquilibres saisonniers locaux. Les chambres consulaires sont mobilisées pour accompagner les exploitants, artisans et industriels vers ces solutions, et sont un appui aux côtés des collectivités pour définir des stratégies de territoire.

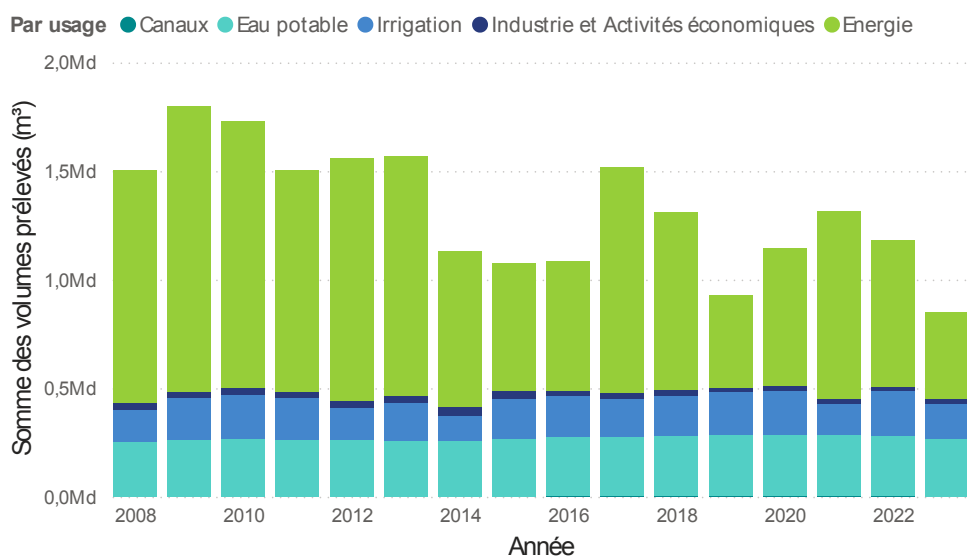
La richesse des Pays de la Loire se mesure aussi en termes de **biodiversité** et de milieux emblématiques tels que les zones humides,

le bocage et les marais. Ces milieux fragilisés sont préservés au travers de la **mise en place d'outils de protection** dont la surface est en augmentation : de 17,9 % de la superficie régionale en aires protégées en 2021 à 18,2 % en 2026. Les collectivités et leurs partenaires portent également de très nombreux projets de **restauration** : **72 ont été inscrits dans les CRTE** depuis 2024. Levier agissant tant sur la ressource que sur l'adaptation des territoires et le changement climatique, le **maintien et la restauration des haies** de la région est aujourd'hui le résultat collectif le plus remarquable en la matière : **6 140 km de haies accompagnées vers une gestion durable en 2025** et 1100 km de haie plantées en 2024 et 2025. Enfin, les communes et intercommunalités ont à leur main et mobilisent déjà les outils incontournables que sont les **documents de planification** (PLU, PLUi, SCOT) pour préserver et restaurer les ressources et la biodiversité des territoires.



70 000 m² sont désimperméabilisés par les collectivités aidées par le Fonds vert. En 2025, 32 EPCI concernés par au moins un projet de déconnexion de surfaces imperméabilisées

Evolution des volumes prélevés en
Pays de la Loire entre 2008 et 2023 :



Traitement et analyse des données : Observatoire de la Transition Ecologique Pays de la Loire - Mai 2026
Sources : [BNPE](#)

Cap atlantique : Élaboration d'atlas de la biodiversité communale (ABC) (44)



L'agglomération a piloté en 2024-2025 la réalisation des cinq derniers ABC de son territoire portant sur les communes de Batz-sur-Mer, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen et Piriac-sur-Mer avec le soutien de l'État au travers de la mesure Fonds vert « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » opérée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (subvention de 134 000 €), de la Région au travers d'un contrat nature et du FEDER (Fonds européen de développement régional) Pays de la Loire et cofinancé par les cinq communes. C'est la mise en œuvre d'une stratégie inscrite au CRTE signée le 22 octobre 2021.

Les ABC constituent des outils d'aide à la décision pour les communes afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel : ils s'appuient sur la réalisation d'un inventaire cartographié des habitats, de la faune et de la flore, encadré par une équipe d'experts pluridisciplinaires. L'ensemble des communes de l'agglomération en bénéficient désormais, au service de la nouvelle stratégie biodiversité du territoire 2025-2030 validée en avril 2025.

Renaturation du cours d'eau du Lathan et de ses zones d'expansion des crues, portée par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) (49)



Le SMBAA a lancé un ambitieux projet de renaturation du cours d'eau du Lathan et de ses zones d'expansion des crues sur douze kilomètres. Ces actions permettront notamment d'améliorer les fonctionnalités écologiques du Lathan et de favoriser la recharge de ses nappes d'accompagnement, le rendant plus résilient au changement climatique avec une résistance améliorée aux vagues de sécheresse au travers d'une restauration écologique de la rivière et une augmentation de ses capacités de débordements en crue sur des zones à faibles enjeux.

Le projet a été porté en partenariat avec la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Pays de la Loire et les propriétaires, exploitants et riverains (agriculteurs, forestiers et les entreprises de travaux). Le budget total est de 2,37 M€ et le projet est soutenu à hauteur de 201 116 € par la Région en complément de l'agence de l'eau (887 000 €) et des fonds MAIF de dividende écologique (475 000 €), ainsi que 337 000 € par le Fond Vert renaturation en 2024.



En Pays de la Loire, entre 2001 et 2023, on remarque une baisse de l'abondance des oiseaux spécialistes :

- 34 % des espèces spécialistes des milieux urbains
- 27 % des espèces spécialistes des milieux agricoles
- 8 % des espèces spécialistes des milieux forestiers (LPO Pays de la Loire, 2025)

Sables d'Olonne : renaturation de l'ancien complexe sportif des Nouettes (85)



Près de 2 000 kilomètres de cours d'eau restaurés entre 2019 et 2024 pour un budget de 85 millions d'euros (dont 56 millions d'aides)

(Source : Délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'Eau)

Les Sables-d'Olonne porte un projet de renaturation de l'ancien complexe sportif des Nouettes. Vétuste et peu utilisé, il se situe au voisinage d'une école publique et au cœur d'un tissu urbain dense et minéral souffrant d'un déficit d'espaces verts et de jeux pour les enfants. Le projet consiste à renaturer et à requalifier l'ensemble du site pour créer un parc public attractif de 2,3 ha, entièrement arboré et végétalisé, ouvert à tous, qui jouerait un rôle de poumon vert du quartier. Les travaux consisteront à recomposer l'ensemble du site : déconstruction des infrastructures existantes, désartificialisation des sols, remise en état du foncier, plantations d'arbres et de végétaux, création d'îlots de fraîcheur, d'espaces ludiques et d'agrément et gestion intégrée des eaux pluviales. Les bénéfices attendus sont de faire entrer la nature en ville, préserver la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleurs urbains, améliorer le cadre et la qualité de vie, favoriser la cohésion sociale. Une subvention de 200 000 € a été attribuée au titre du Fonds vert 2024 (20 % de 1 M€).

Projet de démonstrateurs de légumineuses en vallée de la Sarthe et dans les Mauges, association LEGGO (légumineuses à graines dans le grand ouest) (72-49)



Deux projets ont été lancés en partenariat entre collectivités et chambres d'agriculture pour développer localement la production de légumineuses dédiées à la consommation humaine et structurer la filière en construisant des prix rémunérateurs. L'un des projets a émergé en 2023 grâce à l'AAP (appel à projet) Climat & Agriculture lancé par Mauges Communauté dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET. Le projet a permis de fédérer une dizaine d'agriculteurs, de collecter des références techniques locales sur la culture de légumineuses et de développer le réseau des débouchés. Le deuxième projet a été impulsé par le Pays Vallée de la Sarthe, dans le cadre de son PAAT, et le département de la Sarthe, en 2024. Outre la mise en place d'une plateforme d'essai de légumineuses aux champs, il permet aux différents acteurs de la filière de se rencontrer. Il vise notamment à développer la consommation de légumineuses en restauration collective et déploie des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation sur l'intérêt des légumineuses.

Projet de reconquête de la qualité de l'eau du captage d'eau potable de Ribou Verdon porté par Cholet Agglomération (49)



Cholet Agglomération a acquis 190 ha de terres agricoles sur la période 2006-2014 et mis place des Baux Ruraux Environnementaux (BRE), à 30 €/ha/an pour améliorer la qualité de l'eau du captage d'eau potable de Ribou Verdon. Dans le même temps, une sensibilisation et un accompagnement des agriculteurs au changement de pratiques (initié avec la chambre d'agriculture et avec le syndicat professionnel GABB Anjou) ont été menés. Le projet a bénéficié du soutien de la Région Pays de la Loire via les dispositifs PASS Bio' et Suivi Bio. Une association dédiée a été créée en 2012 pour renforcer la filière bio. Une marque bio locale est créée en 2014 dans une logique de promotion des produits issus de filières locales, elle réunit aujourd'hui 17 producteurs, 26 artisans et transformateurs. Ce projet réunit également des producteurs organisés en collectif GIEE / 30 000 du dispositif Ecophyto. Cet investissement collectif et de long terme a contribué au développement de la part de l'agriculture biologique (la SAU dédiée à l'AB représente désormais près de 25 % des surfaces cultivées) et a permis d'observer une amélioration de la qualité de l'eau du captage, notamment marquée par la nette diminution des teneurs en phosphore dans les eaux (divisée par 6,5 entre 1995 et 2024).

Projet de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) du site de la corniche de Pail (53)



Le site de la corniche de Pail est un réservoir de biodiversité exceptionnel qui fait l'objet d'une fiche action au plan d'actions territorial Pays de la Loire 2022-2024 déclinant la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) 2030. L'objectif collectivement validé en 2022 consiste à créer à terme une réserve naturelle régionale de 25 ha. Ce site fait d'ores et déjà l'objet de différents statuts de protection (RNR des Egoutelles, ENS, APPB, Natura 2000) et mobilise des moyens des différents partenaires (Département, Région, Parc Naturel Régional Normandie-Maine, communes et Communauté de communes). En 2024, dans le cadre de la SNAP, le Département a bénéficié d'une dotation du Fonds Vert Biodiversité (149 331 €) pour 24 mois pour accroître ses moyens d'action afin de regrouper toutes les conditions propices à l'émergence d'une réserve naturelle régionale (acquisitions foncières complémentaires, ingénierie, équipements durables, travaux prioritaires). Les partenaires doivent définir les prochaines étapes et mobiliser les moyens pour poursuivre et atteindre l'objectif de création d'une réserve naturelle sur ce site. La Région a confirmé sa volonté d'un accompagnement financier à la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR Corniche de Pail et apporte d'ores et déjà un financement de la RNR Tourbière des Egoutelles présente sur ce site ainsi qu'au site Natura 2000 « Corniche de Pail, Forêt de Multonne ».



Photo : Corniche de Pail



Mieux préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité : zoom sobriété foncière

La sobriété foncière contribue à la sauvegarde des ressources naturelles du territoire, en particulier de l'eau et de la biodiversité, et au maintien des surfaces agricoles. Par la limitation de l'étalement urbain et la réduction des impacts du changement climatique, elle favorise un cadre de vie de qualité et surtout résilient, notamment face aux inondations. C'est pourquoi l'objectif national est de diminuer de 50 % le rythme de consommation d'espaces naturels et forestier en 2030, et d'atteindre à horizon 2050 l'absence d'artificialisation nette des sols. **Entre 2021 et 2024, 24 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été consommés : la région se classe en quatrième position des plus artificialisées et des plus consommatrices d'ENAF à l'échelle nationale.** C'est la conséquence d'un besoin en logement (62 % des surfaces consommées) lié au dynamisme démographique du territoire et du développement économique (23 % des espaces consommés) particulièrement sur les espaces littoraux et périurbains. Mais pas seulement : **certains territoires s'artificialisent alors même que le nombre d'habitants est stable, voir diminue.**

La mobilisation des friches pour la production de logements et le développement industriel est un levier essentiel, de même que la densification des espaces déjà construits. De très nombreuses initiatives ont été portées par les territoires ligériens depuis 2019, dont 57 inscrites dans les CRTE. L'État et la Région accompagnent les territoires au travers du développement d'outils de connaissances et d'actions. C'est le cas du projet régional d'Accélérateur Foncier. Ce sont aussi **32 millions d'euros qui ont été mobilisés depuis, au travers du Fonds Vert** pour des projets de recyclage foncier, la majorité au bénéfice de projets situés en cœur de bourg ou en « dent creuse » des petites et moyennes communes. La sobriété foncière, c'est aussi la renaturation de surfaces artificialisées : en 2024 et 2025, avec l'accompagnement du Fonds Vert, les collectivités du territoire ont désimperméabilisé 22 hectares dont 50 % vers de la pleine terre.



Atténuation



Préservation



Adaptation

Accélérateur Foncier



La Région Pays de la Loire et l'État ont lancé un dispositif d'accélérateur foncier pour faciliter l'implantation de projets industriels d'envergure dans une logique d'attractivité économique tout en s'inscrivant dans une logique de sobriété foncière. Neuf sites à fort potentiel ont été sélectionnés en lien étroit avec les intercommunalités du territoire. Une Task Force dédiée facilite l'implantation des entreprises : simplification des procédures, identification du foncier avec un potentiel de développement industriel et économique et gestion durable des ressources foncières. De plus, la Région propose un accompagnement en ingénierie pour les entreprises et les collectivités sur leurs projets de sobriété foncière.

Éco quartier Pré-en-Pail (53)



La Communauté de communes du Mont des Avaloirs porte la requalification de l'ancienne gare de Pré-en-Pail en un projet d'écoquartier, en partenariat avec la commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson. Elles sont lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt Tourisme durable de 2022 et se sont engagées dans la labellisation EcoQuartier 2030. Durant toute l'année 2024, plusieurs ateliers de concertation se sont déroulés en collaboration avec les services de l'État et le Parc naturel régional Normandie-Maine, ainsi qu'avec l'accompagnement du Cerema.

De nombreux leviers sont identifiés :

- mobilité et cyclotourisme grâce à la Véloscénie qui traverse le site mais aussi des services voisins (covoiturage, autopartage, etc.),
- énergie renouvelable avec un projet citoyen en émergence,
- paysages et biodiversité pour faire connaître les caractéristiques naturelles du territoire,
- en plantant des arbres, valorisant la faune et flore locale.

Le projet est soutenu par l'État et financé par la DGALN-Cerema et l'ADEME.

Réappropriation d'une friche industrielle en cœur de bourg - Brulon (72)



Le projet porté par la commune de Brulon consiste en la démolition de la friche industrielle liée aux anciens ateliers Rambourg Distribution (commerce de gros de quincaillerie), située en plein centre-bourg (place Gaultier-Chevreuril). L'espace obtenu constituerait une porte d'entrée pour rendre possible la construction d'un nouveau quartier, dans un contexte où il est nécessaire de répondre aux besoins en logements tout en limitant drastiquement la consommation de nouveaux espaces et l'extension de la commune par du lotissement. Le projet a été soutenu à hauteur de 150 000 € par la mesure recyclage foncier du Fonds vert.



La sobriété foncière a été mise à l'honneur en Pays de la Loire grâce à l'accueil de l'exposition nationale à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Nantes, avec le soutien des acteurs de l'aménagement ligérien. Elle est dorénavant mise à disposition en format léger dans tous les départements.



Mieux consommer

2,2 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en 2024 en Pays de la Loire, soit 576 kg par habitant et par an. Si cette production est en légère augmentation depuis 2019, les tonnages de déchets enfouis en Pays de la Loire ont eux diminués de près de 300 000 tonnes soit 30 % entre 2010 et 2024, ce qui traduit une très **nette amélioration des gestes de tri à la source par les ménages**. Ces volumes restent supérieurs à la trajectoire du SRADDET : 895 000 tonnes ont été enfouies en 2025 contre un objectif de 613 000 tonnes. À noter que les « imports » de déchets enfouis en provenance d'autres régions ont eux diminués de 75 % entre 2010 et 2024 et expliquent près du quart de la baisse des enfouissements régionaux.

Ces bons résultats trouvent notamment leur source dans la très forte couverture des Pays de la Loire par la **tarification incitative** mise en place par les intercommunalités : 39 % de la population est concernée (10 % à l'échelle nationale), soit au-delà de l'objectif fixé par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui vise 37 % de la population en 2025. Ainsi une baisse de

33 % des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées a été observée entre 2010 et 2024, mais le tonnage total de déchets par habitant a augmenté de 8 % entre 2017 et 2024 si on tient compte des apports en déchetterie qui ont augmenté : + 5 % pour les déchets verts et + 25 % pour les matériaux recyclables.

L'enjeu est donc de **mieux consommer et de progresser en terme de sobriété matière (réduction des emballages, réparation, etc.)** en développant notamment les dynamiques centrées sur l'économie de la fonctionnalité. Les collectivités et l'État commencent à intégrer ces efforts au travers de la transformation des **marchés publics** : à titre d'exemple avec des marchés publics de services d'impression plutôt qu'un marché d'achat d'imprimantes et de communication vers les habitants pour faire évoluer nos modes de consommation. **La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)** dispose à cet égard de l'expertise et d'un réseau d'acteurs de l'ESS mobilisables par les collectivités pour faire évoluer leurs achats de manière durable et responsable.



Atténuation



Préservation



Adaptation

Communauté d'Agglomération (CA) Sèvre-et-Maine Agglomération : trajectoire transition écologique (44)



La CA Sèvre-et-Maine Agglomération a lancé en 2024 un projet d'animation d'un collectif d'entreprises pour les accompagner dans la transition écologique et l'économie circulaire. Ce projet financé par la Région Pays de la Loire (13 734 €) fait partie des lauréats (Territoires-entreprises). Le projet a été soutenu en 2023 par l'État au travers de la DSIL et de l'ADEME à hauteur de 143 000 €.

Le cycle d'accompagnement au changement (72)



La Sarthe au fil de l'eau, association labellisée « Centre permanent d'initiatives pour l'environnement » (CPIE) mène un cycle d'accompagnement au changement des habitants sur le pôle transition écologique de la Bruère. Elle propose aux citoyens d'être accompagnés pas à pas pour changer leurs habitudes de consommation via un cycle de formation complet sur 3 ans qui permettra de promouvoir une consommation durable et réfléchie et de prendre connaissance des initiatives territoriales. Le projet a été lauréat en 2024 d'un appel à projets sur l'accompagnement au changement des comportements des citoyens et a été soutenu par la Région Pays de la Loire (54 129 €).

Friche Vrignaud – ALEGINA (85)



La société ALEGINA développe des matériaux innovants à partir de déchets de coquilles d'huîtres (déchets souvent enfouis ou incinérés en France). Ses produits tels que des pavés utilisables en aménagement urbain (perméables à l'eau, ce qui facilite l'infiltration naturelle, la réduction du ruissellement, l'apport de fraîcheur) ou encore des substrats adaptés aux toitures végétalisées sont en eux-mêmes une solution pour l'adaptation et la préservation de la ressource des territoires.

Après plusieurs phases de R&D soutenues par l'ADEME, la Région Pays de la Loire et BPI France, ALEGINA souhaite désormais passer à l'industrialisation de son procédé afin d'augmenter ses capacités de production et réduire ses coûts. Pour ce faire, l'entreprise a choisi d'implanter son activité sur la friche industrielle de l'ancienne fonderie Vrignaud, aujourd'hui fortement polluée, notamment au plomb. Le projet de requalification du site de l'ancienne fonderie est porté par la SARL SOFID (actionnaire principal d'ALEGINA) qui a acquis le site en 2024. Ce projet de requalification a été soutenu par l'État dans le cadre du Fonds Vert au titre du recyclage foncier en 2024 de près de 2,1 M€. Le projet est également accompagné par la mesure territoires d'industrie en transition écologique du Fonds Vert 2024 sur la réhabilitation des bâtiments existants et la construction d'une extension (subvention de 500 000 € accordée à SOFID) ainsi que sur l'acquisition de lignes de lavage (subvention de 185 230 € accordée à ALEGINA).

Label Verte (49)



Label Verte a mené en 2023 une étude-action technico-économique sur la collecte d'urine humaine auprès des acteurs publics et privés pour une valorisation dans des entreprises horticoles du territoire angevin. Ce projet a bénéficié d'un soutien de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet Économie Circulaire, et constitue une source d'intrants souveraine pour l'agriculture.

ReCYCLE (85)



L'atelier ReCYCLE, porté par le Sycodem et Emmaüs, est un lieu dédié à la seconde vie des vélos. Ce projet est soutenu par les Communautés de Communes du Pays de Fontenay-Vendée et Vendée-Sèvre-Autise. Cet atelier, créé dans une ancienne maison de garde barrière à proximité d'une piste cyclable, permet de :

- Réparer son vélo avec l'accompagnement d'une personne qualifiée ;
- Acheter un vélo de seconde main remis en état de marche ;
- Dénicher les pièces et accessoires d'occasion nécessaires au bon fonctionnement du cycle.

C'est un projet qui se veut éco-exemplaire, respectueux de l'homme et de l'environnement, décliné en trois axes : le réemploi des cycles usagés, le soutien à la mobilité douce et active par une offre sociale et solidaire, et l'inclusion par l'insertion professionnelle. Les cycles sont issus en majorité des déchetteries du Sycodem et, pour certains, cédés par des particuliers.



Photo : Atelier ReCYCLE

« Du champ au champ »... en passant par l'assiette (53)



Le projet « Du champ au champ »... en passant par l'assiette de l'association Circuit Local est lauréat 2024 de l'appel à projets économie circulaire (bioéconomie). Le projet vise à faciliter des livraisons simples et décarbonées de produits agricoles locaux à des restaurateurs et traiteurs de l'agglomération lavalloise ainsi que la collecte de leurs biodéchets en vue de les composter puis les épandre sur les terres agricoles des producteurs. Le projet a été financé par la Région Pays de la Loire (94 750 €).

Biscuiterie Handi Gaspi (44)



Le projet « Handi-Gaspi à la conquête de la grande distribution » s'inscrit dans la transition juste. Le projet vise à développer une gamme de biscuits pour les grandes surfaces et créer une économie circulaire au niveau de l'enseigne en récupérant les invendus des grandes et moyennes surfaces, les transformant dans un établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT) du territoire et en revendant dans le même magasin. Ce projet fait partie des lauréats (filrière bioéconomie) financés par la Région Pays de la Loire en 2023 (100 000 €).



Photo : Fonderie Vrignaud



Une centaine de projets inscrits au CRTE correspondent au renforcement de l'engagement des acteurs publics dans la transition écologique au travers de leurs achats, leurs déplacements et leurs équipements (mesure CO-3 de la feuille de route régionale).



Mieux s'adapter

L'État français a retenu une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), de +4 °C en 2100, basée sur les trajectoires actuelles d'émissions de gaz à effet de serre ainsi que les engagements des États en faveur de la réduction de leurs émissions de GES. En Pays de la Loire, cela se traduit par une augmentation des aléas, notamment du nombre de jours de sols secs, du risque incendie, et la modification de la répartition des précipitations (à 2100, augmentation jusqu'à +54 % des cumul hivernaux, diminution jusqu'à -40 % en période estivale) – les incertitudes des modèles climatiques étant plus fortes dans les régions de l'ouest sur les cumuls de précipitation.

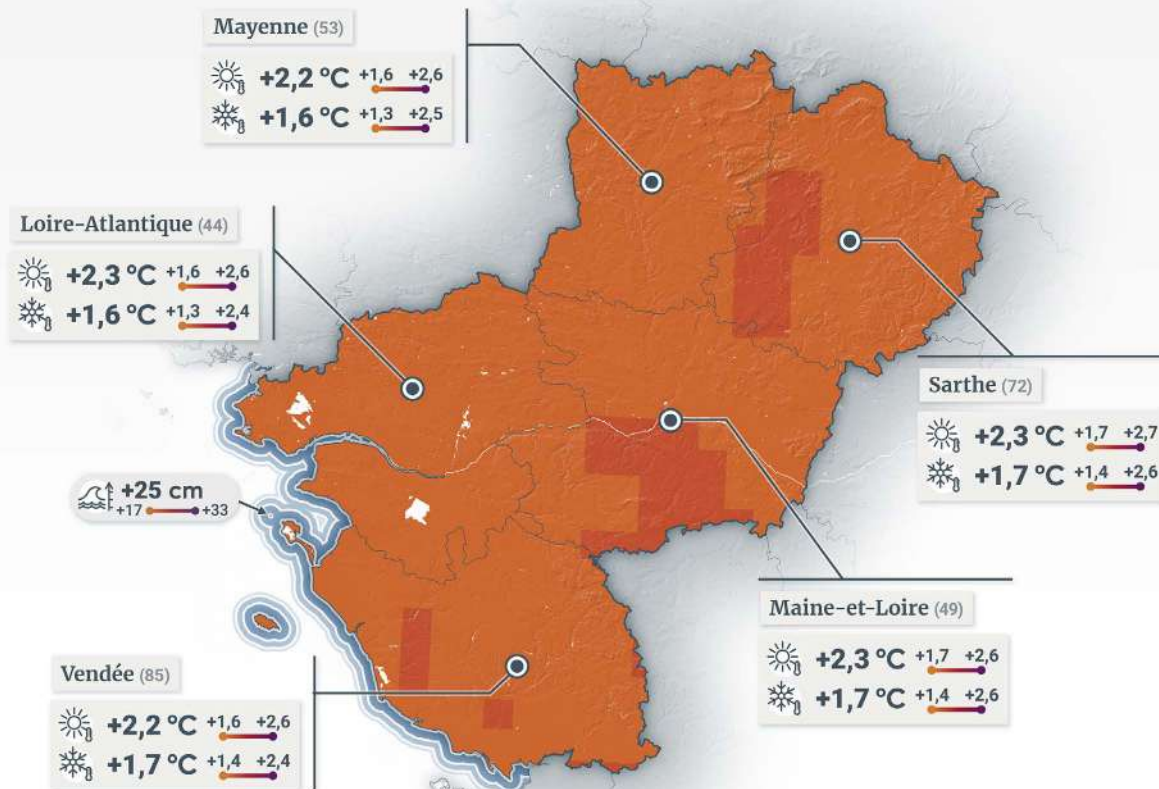
Préparer dès aujourd'hui les territoires au climat futur est une question de résilience globale : les impacts sur la santé, l'économie, les écosystèmes, les infrastructures et sur nos modes de vie sont déjà tangibles. **La Caisse Centrale de Réassurance (CCR) estime, dans son rapport régional paru en 2024, à 50 Millions d'euros par an en moyenne le coût des événements climatiques à venir en Pays de la Loire, soit le double de la moyenne observée entre 1995 et 2019.** La prévention est le cœur des solutions : la CCR estime qu'1 € investi aujourd'hui permet d'éviter 8 € de dommages demain.



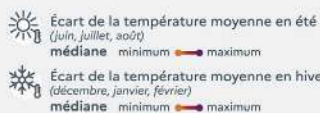
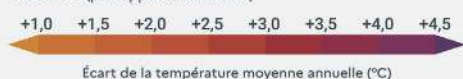
La Région a impulsé la création du Groupe Interdisciplinaire d'Experts du Climat (GIEC) en Pays de la Loire en 2020. Le groupe travaille avec les collectivités du territoire. Après avoir publié ses deux premiers rapports en 2022 et 2023, le GIEC des Pays de la Loire a approfondi les connaissances scientifiques sur plusieurs axes de travail en 2025 et début 2026 : la vulnérabilité des populations, l'avenir de la ressource en eau, les emplois et les conditions de travail, la santé. De nouvelles publications consacrées aux enjeux de l'alimentation et du tourisme vont paraître et seront diffusées d'ici l'été 2026.

VIVRE DANS LES PAYS DE LA LOIRE EN 2050

selon la TRACC



LÉGENDE (par rapport à 1976-2005)



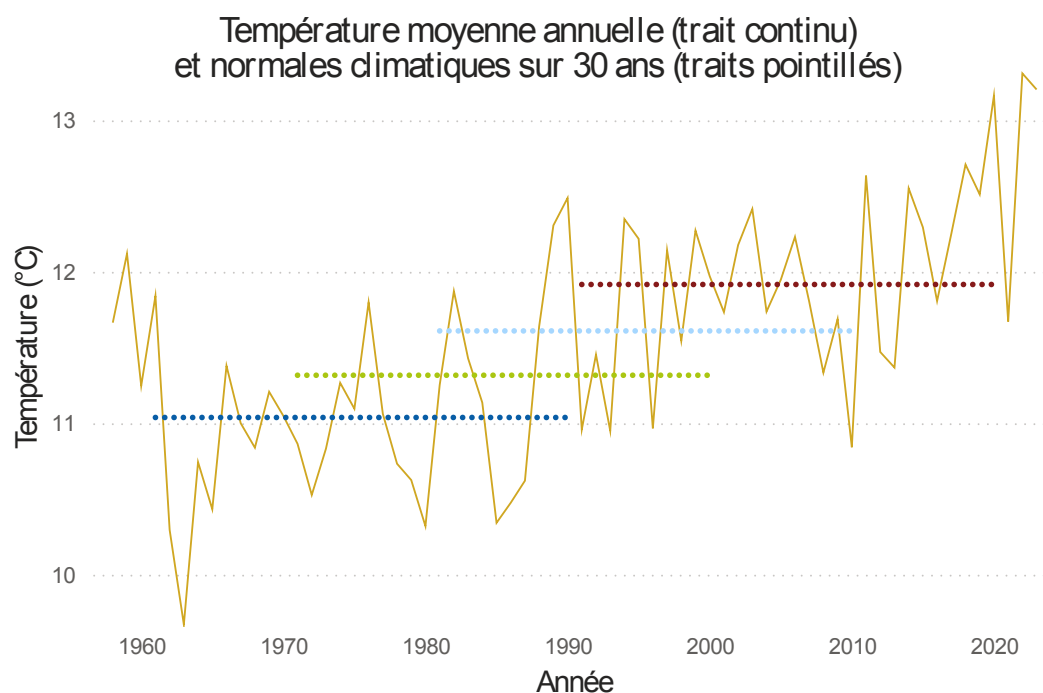
À QUOI S'ATTENDRE EN 2050 ?



Cette carte présente les projections climatiques à l'horizon 2050 de la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), élaborées par Météo-France à partir d'un ensemble de modèles climatiques. Les chiffres indiquent les valeurs moyennes (ou évolutions) attendues sur la région, résumées par la médiane et l'étendue (minimum ; maximum) des projections simulées par les modèles.

METEO FRANCE

Les outils d'accompagnement



Traitement et analyse des données : Observatoire de la Transition Ecologique Pays de la Loire - Août 2024
Source : [Données SIM mensuelle, Météo-France](#)

De nombreux outils existent pour accompagner l'établissement de stratégies d'adaptation à l'échelle des territoires et penser les investissements d'aujourd'hui pour le climat de demain ([Météo-France](#), le [Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique national](#), le site de TACCT de l'ADEME et localement, le [tableau de bord](#) et l'annuaire de l'observatoire Téo qui recense plus de 120 outils et ressources à disposition...). La [mission adaptation](#) a notamment été mise en place en 2024 pour en faciliter l'accès et accompagner les collectivités dans leurs démarches. Parmi les pistes mises en avant, les solutions fondées sur la nature ont démontré leur rentabilité et leur résilience face au risque climatique : de nombreux exemples de mises en œuvre existent déjà à l'échelle de la région.

Si l'évolution du climat et ses enjeux sont partagés à l'échelle régionale, les [sensibilités](#) des territoires à ces évolutions et la manière d'y faire face sont variables : les [études de vulnérabilité](#) permettent d'identifier les [leviers d'actions](#) les plus impactants, tant pour la gestion de crise que l'anticipation en travaillant sur les chaînes d'impacts et en intégrant notamment les profils démographiques de demain. Elles permettent de [croiser les démarches qui relèvent d'enjeux spécifiques et pilotés à des échelles distinctes comme la gestion quantitative de l'Eau](#) au travers des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) et PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) portés par les bassins versant. Ces études de vulnérabilité, partie intégrante des PCAET, devront intégrer la TRACC à 2100, tout comme les documents de [planification](#) locaux (SCOT, PLUI) au fur et à mesure des processus de révisions.

En 2025, l'État a conduit notamment au travers des Comités Locaux de Cohésion Territoriale (CLCT) de Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne et Vendée de premières séquences de partage des aléas et sensibilités des territoires aux regards de la TRACC. Ces réflexions ont pu être approfondies dans le cadre de la COP Mayenne portée avec le Conseil départemental, et en Loire-Atlantique où une stratégie départementale d'adaptation a été construite dès 2024. Sept enjeux et trois leviers d'adaptation à l'échelle régionale ont été identifiés :

Enjeux :

- La gestion quantitative de l'eau ;
- L'accompagnement des publics les plus fragiles (enfants, personnes sensibles, populations isolées ou précarisées...);
- La résilience alimentaire ;
- Les inondations et les ruissellements ;
- La continuité des activités économiques ;
- Le recul du trait de côte ;
- Les phénomènes de retrait-gonflement des argiles (RGA).

Leviers :

- Le rafraîchissement des villes et villages ;
- L'adaptation au risque au travers des Plan Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) ;
- L'intégration du confort d'été dans les bâtiments.



Parc Naturel Régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine : schémas de renaturation des bourgs (49)



Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine expérimente la mise en place d'un plan de renaturation à l'échelle de huit communes. La démarche est soutenue par l'État dans le cadre du Fonds vert (mesure ingénierie à hauteur de 44 500 € et mesure renaturation à hauteur de 67 300 €) et de la Région via un soutien de 62 000 € au programme d'action. La démarche consiste à mener les analyses écologiques et paysagères, les concertations, piloter la phase opérationnelle et enfin rédiger un plan-guide communal. À noter que le PNR mène également une étude sur la vulnérabilité au changement climatique de la filière touristique, soutenue par l'ADEME.



376 % de la population active des Pays de la Loire est incommodée au travail par la chaleur en été (Haut Commissariat à la Stratégie et au Plan, 2023)

Territoire Engagé pour la Nature à La Roche Agglomération (désimperméabilisation) (85)



La Roche Agglomération s'est engagée dans la démarche « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN), une initiative du Ministère chargé de l'écologie, portée par l'OFB et Régions de France. À la Roche-sur-Yon (ville et agglomération), deux projets de désimperméabilisation ont été menés en parallèle avec le soutien du CEREMA, pour la définition d'une stratégie pluriannuelle de désimperméabilisation et de renaturation des cours d'écoles de l'agglomération.

Ces désimperméabilisations vont permettre d'améliorer le confort thermique des bâtiments, de mieux gérer les eaux pluviales et de créer de la nature en ville. Le projet de 100 000 € a bénéficié du soutien de l'État au travers du Fonds Vert (50 000 €) et de la Région (24 000 €) au travers d'un contrat nature.

Territoire engagé pour le vivant à Laval Agglomération (53)



43 % du territoire ligérien en exposition moyenne ou forte au retrait-gonflement des argiles (598 608 logements)

Sa feuille de route se structure autour d'une réflexion pour repenser l'espace urbain sur l'ensemble du territoire : désimperméabilisation et végétalisation pour reconquérir la biodiversité. Il s'agira d'impulser et accompagner des projets communaux basés sur des solutions fondées sur la nature à partir de solutions simples et peu coûteuses et définir des sites pilotes, tel que l'étude d'un déraccordement au système d'eaux pluviales dans la commune d'Entrammes dues à une démarche de désimperméabilisation. Le projet 2025-2027 comprend 14 actions et bénéficie d'un soutien de 349 190 € de la Région, au travers d'un Contrat Nature, et de celui de l'État.

Aménagement et renaturation du centre-bourg de Saint-Cosme en Vairais (72)



La commune de Saint-Cosme-en-Vairais constitue l'un des 4 pôles structurants de la Communauté de communes Maine Saosnois qui font l'objet d'une Opération de Revitalisation du Territoire (convention signée en 2020) et sont lauréats du programme des « Petites Villes de Demain » depuis 2021. Dans le cadre de l'ORT, la commune a engagé la requalification de son centre-bourg.

Elle souhaite requalifier et renaturer ses deux places emblématiques (place des Promenades et place Saint-Damien) ainsi que les abords du centre culturel Atlantis. Il s'agit de valoriser ces espaces pour améliorer leurs fonctionnalités (îlots de fraîcheur, gestion raisonnée des eaux pluviales, désimperméabilisations et sécurisation des déplacements doux) et répondre à un objectif de renforcement de la centralité, de ses équipements et de leur desserte.

Le projet a bénéficié en 2024 du soutien de l'État, au travers de la DETR et du Fonds Vert (Renaturation villes et villages) de près de 600 000 €, et de la Région au travers du fond action cœur de ville de 200 000 €.



*175 décès en excès attribuables
aux périodes caniculaires de
l'été 2022 en Pays de la Loire, soit
une surmortalité relative de +18 %
(Source : Santé Publique France, Téo)*





En 2025, jusqu'à 93 % du territoire des Pays de la Loire a été concerné par des mesures de restriction d'eau superficielles. (VigiEau)



Communauté de communes Vendée Grand Littoral : ré-estuarisation du goulet (85)



La Communauté de communes Vendée Grand Littoral étudie la ré-estuarisation du Goulet dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Trait de Côte Vendée Grand Littoral. Elle dispose depuis novembre 2024 d'une SLGBC (Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière). La potentielle ré-estuarisation complète du Goulet est à l'origine des réflexions sur la création d'un PPA dit « de préfiguration ». Parmi les problématiques soulevées figurent la vulnérabilité des zones d'habitations situées à proximité de l'ouvrage actuel, dont la relocalisation est envisagée dans le cadre du projet. L'objectif de la démarche est d'identifier, via une étude d'aléas et une étude hydraulique, les enjeux et vulnérabilités de ce secteur, et de définir ensuite des seuils d'acceptabilité concernant les solutions à envisager. Ce projet d'adaptation a bénéficié de l'appui de l'État en ingénierie et d'une subvention Fonds vert accordée en 2025 de 85 120 € (80 % du coût total du projet de 106 400 €).

LIFE Maraisilience (85)



Le projet LIFE Maraisilience (2024-2028) est porté par neuf organismes publics et est coordonné par le Parc naturel régional du Marais poitevin.

Il a pour objet de rassembler les acteurs du territoire autour de la question de l'adaptation au changement climatique, plus particulièrement dans une zone humide. Le projet cherche à mieux informer sur le sujet, croiser les regards avec des ateliers participatifs et des assemblées citoyennes, pour ensuite définir des actions d'adaptation concrètes.

Il bénéficie du programme de financement européen LIFE ainsi que de financements de l'ADEME, de la Région Pays de la Loire (20 000 €), de la Région Nouvelle-Aquitaine et de partenaires privés.

Syndicat du bassin de l'Oudon et réduction de la vulnérabilité face au risque inondation (53)



Sur l'impulsion de la préfète, la Communauté de communes du Pays de Craon et le Syndicat de bassin de l'Oudon ont saisi la mission adaptation autour des problématiques de la gestion de l'eau avec pour objectif de réduire la vulnérabilité aux inondations répétées et d'améliorer la gestion de la ressource en eau en période d'étiage. Les échanges avec la mission ont conduit à lancer une étude menée par le Cerema, co-financée dans le cadre du Fonds Vert en 2025 à hauteur de 176 000 € pour un coût total de 220 000 €.



Jusqu'à 59 500 logements menacés par la hausse du niveau de la mer en 2100 en Pays de la Loire en cas d'inaction face au changement climatique (CEREMA, 2024)

Pornic Agglomération : élaboration d'une stratégie locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (GITC) (44)



Pornic agglomération, qui compte environ 53 km de littoral, s'est dotée d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte, validée en conseil communautaire le 28 novembre 2024. Reposant sur 6 axes, elle permet au territoire de disposer d'orientations et d'un cadre d'action en matière de gouvernance, d'acquisition et de partage de connaissance, de gestion des ouvrages, de surveillance et d'alerte, de gestion opérationnelle du trait de côte et d'intégration à l'urbanisme. Cette action s'inscrit pleinement dans l'orientation « Adapter le territoire au changement climatique pour anticiper et limiter les risques (littoraux et continentaux) afin de préserver nos activités » du CRTE signé le 4 novembre 2021, orientation devenue « Adaptions-nous face à l'urgence climatique » dans le projet de territoire à 2030 de l'agglomération.

L'État a accompagné la démarche en participant aux différentes instances de suivi mises en place par Pornic Agglomération dans le cadre de cette démarche et en finançant via le fond vert l'élaboration des cartographies locales de recul du trait de côte en 2023 (subvention de 64 000 €) et un poste de chargé de projet et animation en 2024 (subvention de 35 000 €).



Photo : Inondations à Oudon



50 Millions d'euros par an en moyenne le coût des événements climatiques à venir en Pays de la Loire, soit le double de la moyenne observée entre 1995 et 2019.

Contacts des guichets départementaux de l'État dédiés à l'appui aux projets

Loire-Atlantique (44)

Mail : pref-anct44@loire-atlantique.gouv.fr

Plateforme « Mon espace collectivité » accessible à toutes les collectivités du département :
<https://monespacecollectivite.anct.gouv.fr/>

Maine et Loire (49)

Mail : ingenierie@maine-et-loire.gouv.fr

Vendée (85)

Mail : ingenierie@vendee.gouv.fr

Mayenne (53)

Mail : pref-anct53@mayenne.gouv.fr

Sarthe (72)

Mail : pref-ddt-anct@sarthe.gouv.fr

Contacts des maisons départementales de la Région

Loire-Atlantique (44)

Téléphone : 02 28 20 50 00

Maine et Loire (49)

Téléphone : 02 41 68 70 70

Mail :
maisondelaregion.49@paysdelaloire.fr

Vendée (85)

Téléphone : 02 51 44 75 00

Mail :
maisondelaregion.85@paysdelaloire.fr

Mayenne (53)

Téléphone : 02 43 67 22 60

Mail :
maisondelaregion.53@paysdelaloire.fr

Sarthe (72)

Téléphone : 02 43 14 37 30

Mail :
maisondelaregion.72@paysdelaloire.fr

Rédaction : Préfecture des Pays de la Loire et Région Pays de la Loire, avec l'appui des préfetures de départements de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée, de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, de la Direction Régionale de l'Économie, de l'emploi, du Travail et des Solidarités, de l'ADEME Pays-de-la-Loire, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du CEREMA Ouest, de la direction régionale l'Office Français de la Biodiversité, de Météo France, d'Air Pays-de-la-Loire et de l'Observatoire TEO. **Création graphique :** Agence WILD&SLOW. **Crédits photos :** Envato, Unsplash+/Getty Images, Pascal Xicluna MAASA, Xavier Remongin MAASA, Région Pays de la Loire, USH des Pays de la Loire, Département de la Mayenne.